

# REGLEMENT INTERIEUR de l'Accueil de Loisirs Intercommunal

## Spécificité année scolaire 2021-2022

*Dans ce contexte de lutte contre la propagation du virus Covid-19, nous avons adapté nos conditions d'accueil. Notre but reste toujours le bien-être de votre enfant, et nous nous engageons à veiller à sa sécurité, mais également à lui offrir un cadre d'accueil le plus agréable possible.*

*Avant son premier jour de retour à l'Accueil de Loisirs Intercommunal, nous vous invitons à partager avec votre enfant ces nouvelles modalités, afin qu'il puisse prendre au plus vite ses repères et apprécier les activités qui lui seront proposées.*

De plus, nous vous demandons de prendre certaines dispositions pour que nous puissions accueillir votre enfant au plus précautionneusement.

- ✓ Chaque matin, avant d'emmener votre enfant à l'ALSH, il vous est demandé de vérifier sa température et, en cas d'une température supérieure à 37,8°, de ne pas mettre votre enfant en collectivité.
  - ✓ Merci de prévoir dans un sac, au nom de votre enfant : une gourde, une casquette (ou chapeau) - le doudou et un change complet pour les plus petits.
  - ✓ Il vous sera demandé de ne pas entrer dans le bâtiment (sauf exception) et Rachel et Blandine, les directrices, vous attendront au portail pour vous accueillir. A l'intérieur, des groupes sont faits entre les enfants.
  - ✓ N'hésitez pas à donner toutes les informations voulues et à poser des questions. S'il y a déjà des familles, merci de patienter à distance.
- ➔ Le masque N'EST PLUS obligatoire pour les enfants de +6 ans, pour le moment. Le port du masque est obligatoire pour les animateurs en intérieur.

Dès son arrivée, votre enfant sera affecté à son groupe d'âge :

- P'tits Potes : 9-12 ans
- Tigrosaures : 6-8 ans
- Z'Hiboux : 3-5 ans

Ce groupe sera toujours le même autant que possible et occupera un espace qui lui sera propre (salle d'activité, vestiaire, repas...). Il nous est demandé de veiller à ne pas se faire se croiser les groupes donc les fratries ne se croiseront potentiellement pas hors les temps du matin et du soir. Au vu des possibilités du lieu d'accueil, la limitation du brassage au maximum se fera par groupe de tranche d'âge mais nous ne pourrons la mettre en place par groupe « classe ».

Ce groupe aura son propre matériel. Une équipe d'animateurs, toujours la même tout au long de la période, sera affecté à ce groupe.

Pour les enfants qui font la sieste, un lit avec des draps lui seront attribués et il aura toujours le même. Ceux-ci seront régulièrement désinfectés.

Lors des repas, l'écart de 1 mètre entre chaque personne est respecté pour les enfants de plus de six ans.

Afin de mettre en œuvre des mesures adaptées, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi pour l'année scolaire 2021-2022, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant 4 niveaux :

- Niveau 1 / niveau vert :
- Niveau 2 / niveau jaune – niveau actuel
- Niveau 3 / niveau orange
- Niveau 4 / niveau rouge

En pièce jointe se trouve le document récapitulatif des différents niveaux.

*Par esprit de transparence, nous tenons à vous assurer que nous mettrons tout en œuvre pour assurer la sécurité physique de vos enfants, mais également leur sécurité émotionnelle et affective. C'est pour cela que nous maintenons que la vie en collectivité ne pourra jamais aboutir à un risque zéro car nous ne pourrions maintenir 100% de distanciation physique à tous les instants. En cas d'inquiétude ou de questionnement, n'hésitez pas à nous contacter pour échanger.*

## Gestion des cas :

1. **Situation de symptômes évocateurs**, la personne sera isolée dans l'attente de la prise en charge médicale et éviction de la personne symptomatique. Dans l'attente des résultats, les activités seront maintenues. Aucune communication n'est exigée à ce stade. A défaut d'information, le mineur ne pourra revenir sur l'ALSH qu'après un délai de 10 jours.

2. **Situation de cas confirmé hors Dé en Bulle**, l'enfant doit s'isoler et ne par revenir sur l'ALSH avant 10 jours à partir du début des symptômes ou de la date du prélèvement positif. Si la fièvre persiste, l'isolement est maintenu jusqu'à 48h après la disparition de celle-ci.

- a. Le retour sur le Dé en Bulle n'est pas conditionné par la réalisation d'un test négatif.
- b. Il appartient aux responsables légaux d'informer la structure.

3. **Situation de cas confirmé sur l'Accueil de Loisirs**, la survenue d'un cas confirmé déclaré conduit à la suspension des activités du groupe (quel que soit leur statut vaccinal) dès le 1<sup>er</sup> cas dans les meilleurs délais et au plus tard le lendemain pour une durée de 7 jours après le dernier contact à risque avec le cas confirmé. Les responsables légaux seront immédiatement informés et cette information vaut justificatif.

- a. Les enfants doivent réaliser un test immédiatement (à l'exception de ceux ayant un antécédent de covid-19 de moins de 2 mois). Si le test est positif, il devient confirmé (idem 2). S'il est négatif, l'enfant doit respecter une quarantaine stricte de 7 jours et réaliser un second test en fin de quarantaine. Les enfants vaccinés ne sont pas soumis à la quarantaine hors du groupe.
- b. A l'issue des 7 jours, les responsables légaux des mineurs non-vaccinés devront attester sur l'honneur de la réalisation d'un test et du résultat négatif de celui-ci. En l'absence de cette attestation, l'éviction est prolongée jusqu'à 14 jours.
- c. L'apparition d'un cas confirmé parmi les animateurs ne conduit pas à la suspension du groupe si le port du masque est effectif durant tout l'accueil.
- d. Le nom du cas confirmé n'a pas à être divulgué.

4. En cas de cluster (3 cas rapprochés dans le temps) le CSPG informera l'ARS et la décision de fermer la structure sera prise en fonction de la situation et d'une analyse partagée entre les différents acteurs (organisateur, ARS, préfecture...)